



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr



Facilités de circulation : ils remettent ça !

Dans son bilan annuel, la Cour des comptes reprend les conclusions d'un rapport publié il y a quelques mois à propos des « facilités de circulation » des cheminots et cheminotes. Il recommandait notamment de supprimer le permis annuel auxquels ont droit les ascendant-es des cheminot-es ou encore d'élargir les interdictions d'utilisation (lignes et horaires) des facilités de circulation.

La Cour des comptes « oublie » que ces facilités de circulation sont, depuis la création de la SNCF en 1938, partie intégrante du contrat de travail. Elle « oublie » de dire que les patrons de la SNCF justifient les bas salaires et faibles pensions de nombreux cheminot-es par l'existence de ces facilités de circulation.

Mais qui sont ceux qui ont un avis sur les cheminots et les cheminotes ?

- Le Président de la Cour des comptes a été député durant 12 ans, questeur de l'Assemblée nationale durant 5 ans : **il n'a jamais protesté contre les Facilités de Circulation des parlementaires, plus importantes que celles de la majorité des cheminot-es !**
- Quant au « conseiller maître » auteur du rapport, il se nomme André Le Mer, ex-numéro 2 de la DGSE et directeur du Renseignement venu finir sa carrière à la Cour des comptes, un spécialiste des postes sans facilités particulières en quelque sorte...

Méprisons l'avis des donneurs de leçons, qui profitent bien plus que nous du système qu'ils font mine de dénoncer !

Avec d'autres fédérations syndicales, SUD-Rail appelle les cheminot-es à défendre les droits acquis par les luttes passées.

Le 11 février 2014